

COMMUNE DE MOLLANS

Date et heure de la séance : le 16 avril 2026 à 20h30.

Nom	Prénom	Qualité
DALBARD	Aurélie	Conseillère municipale présente
HANISCH	Shirley	Conseillère municipale présente
JACQUET	Lolita	Conseillère municipale présente
KUONY	Guillaume	Conseiller municipal présent
LACHAT	Jean-François	Conseiller municipal présent
MARTAUX	Denis	Conseiller municipal présent
MUHLEMATTER	Michaël	Président de séance
PHEULPIN	Sébastien	Secrétaire de séance
PRETOT	Marie-Sophie	Conseillère municipale présente
RUFER	Pierre	Conseiller municipal présent
VERVAEKE	Christine	Conseillère municipale présente

Quorum :

*Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice.*

*Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.*

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 11

Le quorum est donc atteint.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h31.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 20/03/2026

**22/2026** APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES RELATIF A LA VALIDATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES A LA SUITE DES TRANSFERTS DES COMPÉTENCES SUIVANTES : - « PRISE EN CHARGE DE LA CONTRIBUTION AU BUDGET DU SDIS », - « CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES DES POINTS D'EAU INCENDIE », - « CRÉATION D'UN SERVICE INSTRUCTEUR MUTUALISÉ DES AUTORISATIONS

**23/2026** CARTES AVANTAGES JEUNES 2026-2027

**24/2026** RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

**25/2026** COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 - 66500 - COMMUNE

**26/2026** COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 - 66501 – EAU/ASSAINISSEMENT

**27/2026** COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 - 66502 – LOTISSEMENT

**28/2026** AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE

**29/2026** AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

**30/2026** AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET LOTISSEMENT

**31/2026** COMMISSION APPEL D'OFFRES

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 20/03/2026

**Délibération n°22/2026 - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la validation des charges transférées à la suite des transferts des compétences suivantes : - « prise en charge de la contribution au budget du SDIS », - « contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie », - « création d'un service instructeur mutualisé des autorisations**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies ;

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2026-03-05-00001 en date du 5 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté de communes du Triangle Vert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la validation des charges transférées à la suite du transfert des compétences suivantes : - « *prise en charge de la contribution au budget du SDIS* », - « *contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie* », - « *création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme* » en date du 5 mars 2026 ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission, d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et, d'autre part, de faire une proposition de répartition des attributions de compensation dues au titre des transferts de compétences citées *supra* et qui seront versées par les communes à la communauté de communes du Triangle Vert ;

Considérant qu'elle doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui résulte d'un nouveau transfert de compétence ;

Considérant que les compétences suivantes : - « *prise en charge de la contribution au budget du SDIS* », - « *contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie* », - « *création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme* » seront transférées de manière effective à la communauté de communes du Triangle Vert au 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

Vu la notification aux communes en date du 5 mars 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la validation des charges transférées à la suite du transfert des compétences: - « *prise en charge de la contribution au budget du SDIS* », - « *contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie* », - « *création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme* » en date du 5 mars 2026 ;
- De charger Monsieur le Maire de notifier une copie de la présente délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes du Triangle Vert.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE VOTE POUR (11 voix)

-----  
**Délibération n°23/2026 - CARTES AVANTAGES JEUNES 2026-2027**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir une carte avantages jeunes, proposée par le Centre d'Information Jeunesse de Haute-Saône, aux jeunes du village de 0 à 25 ans qui en feront la demande.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE VOTE POUR (11 voix)

-----  
**Délibération n°24/2026 - RENOUELEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les membres des commissions communales :

12 Titulaires : DUMOULIN Christian, GUERY Aurélie, HENRY Céline, JACQUET Lolita, LACHAT Jean-François, MARCHAND Mickaël, MARTAUX Denis, MILLOT Thierry, MUHLEMATTER Gaëlle, RUFER Pierre, TRAMUSET Jean-Pierre, VERVAEKE Christine.

12 Suppléants : CHARMY Maéva, FAIVRE Alexandre, HANISCH Shirley, KUONY Guillaume, MARTAUX Michel, MAREY Daniel, PHEULPIN Laure, PHEULPIN Sébastien, PRETOT Jean-Pierre, PRETOT Marie-Sophie, SCHIRCH Véronique, VUILLAUME Etienne.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE VOTE POUR (11 voix)

-----  
**Délibération n°25/2026 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 - 66500 - COMMUNE**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de RUFER Pierre a délibéré sur le compte financier unique du budget communal, pour l'exercice 2025, présenté et résumé ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	511 342,16	290 969,29	802 311,45
	Recettes réalisées (1)	B	243 717,55	315 390,79	559 108,34
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	368 187,32	550 493,00	918 680,32
	Dépenses réalisées (1)	E	143 145,16	328 900,22	472 045,38
	Restes à réaliser	F	16 773,50	0,00	16 773,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	100 572,39	-13 509,43	87 062,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-143 154,84	283 700,88	140 546,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-42 582,45	270 191,45	227 609,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-16 773,50	0,00	-16 773,50
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-59 355,95	270 191,45	210 835,50

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du budget commune 2025.

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)

### Délibération n°26/2026 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 - 66501 – EAU/ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de RUFER Pierre a délibéré sur le compte financier unique du budget eau/assainissement, pour l'exercice 2025, présenté et résumé ainsi :

Mairie de MOLLANS - Budget EAU/ASSAINISSEMENT 66501 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	253 062,47	103 821,23	356 883,70	
	Recettes réalisées (1)	B	253 062,47	103 319,11	356 381,58	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	167 981,90	106 055,96	274 037,86	
	Dépenses réalisées (1)	E	80 562,52	97 556,70	178 119,22	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	172 499,95	5 762,41	178 262,36	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-85 080,57	2 234,73	-82 845,84	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	87 419,38	7 997,14	95 416,52	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	87 419,38	7 997,14	95 416,52	

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)

### Délibération n°27/2026 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 - 66502 – LOTISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de RUFER Pierre a délibéré sur le compte financier unique du budget lotissement, pour l'exercice 2025, présenté et résumé ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	53 444,14	84 665,00	138 109,14
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	188 374,80	188 374,80
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-53 444,14	103 709,80	50 265,66
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-53 444,14	103 709,80	50 265,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-53 444,14	103 709,80	50 265,66

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du budget lotissement 2025.

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

### **Délibération n°28/2026 - AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE**

- un excédent de fonctionnement de : 270 191.45 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-13 509.43 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>		
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		283 700.88 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		270 191.45 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		-42 582.45 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		-16 773.50 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E	-59 355.95 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H	270 191.45 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		59 355.95 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		210 835.50 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (11 voix)**

## Délibération n°29/2026 - AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

- un excédent d'exploitation de : 7 997.14 €  
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 762.41 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	2 234.73 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	7 997.14 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	87 419.38 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	7 997.14 €
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0.00 €
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	0.00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	7 997.14 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE VOTE POUR (11 voix)

## Délibération n°30/2026 - AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET LOTISSEMENT

- un excédent de fonctionnement de : 103 709.80 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	103 709.80 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	103 709.80 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-53 444.14 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -53 444.14 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 103 709.80 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	103 709.80 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE VOTE POUR (11 voix)

## Délibération n°31/2026 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les membres de la commission d'appel d'offres :

MUHLEMATTER Michaël  
VERVAEKE Christine  
LACHAT Jean-François

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (11 voix)**  
-----

### QUESTIONS DIVERSES

- **Nuisances sonores**

Demande de faire un rappel de l'arrêté préfectoral des nuisances sonores canines et des travaux de bricolage ou jardinage.

- **Diagnostic énergétique logement 12 Grande rue**

Un diagnostic énergétique va être effectué afin de pouvoir relouer le logement. Les autres logements seront réalisés au fur et à mesure, lorsqu'ils seront vacants.

- **Maîtrise d'oeuvre**

Recherche maîtrise d'oeuvre pour les futures rénovations des logements de la commune.

- **Proposition d'une commission mixte (CCAS)**

- **Location salle**

Monsieur LACHAT Jean-François sera le référent, en cas d'incident, lors de la location de la salle communale.

- **Stationnement MAM**

Un rappel sur le stationnement des employés de la MAM sera refait, dans le but de sécuriser l'endroit pour les piétons qui circulent dans cette zone. L'arrêt minute sera toujours accordé.

- **Prochaine réunion de conseil** : mardi 28 avril 2026

Le procès-verbal est dressé et la séance est close à 23h00.

Le présent PV est distribué à chaque membre du conseil municipal le 21/04/2026 avec la convocation à la prochaine réunion (28/04/2026) pour lecture et avis à donner.

<b>Le Maire</b> MUHLEMATTER Michaël	<b>Le secrétaire de séance</b> PHEULPIN Sébastien
	